

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 2 FEVRIER 2017

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 25

L'an deux mil dix sept
 Le deux février
 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
 légale,
 Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**PERSONNEL COMMUNAL -
 MODIFICATION DU TABLEAU DES
 EFFECTIFS**

Etaient présents : COLLET Ch. COLLET C. MULON M.
 BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN P. SALADIN B.
 PREVOT V. FAILLON J. PREUVOT R. THUILLET MP.
 DOLEZ C. DESROUSSEAU C. DE MULDER A. MUSY F.
 DELANNOY JM. COLOMBEL L. DUMOULIN H. RAMEZ D.

Le Maire certifie que le compte-
 rendu de cette délibération a été
 affiché à la porte de la mairie le
 16/02/2017

Etaient excusés : SPOTO S. MOREAU G. NATHIEZ V. HAMADI
 A. GOBERT J. RIFF C.

Procurations respectives à : MONTAY G. DE MULDER A.
 RAMEZ D. SALADIN B. COLLET C. PREUVOT R.

Et que la convocation du Conseil
 avait été faite le 24/01/2017

Etaient absents non excusés : DEBIONNE M. GARNERONE L.

Un scrutin a eu lieu, M. Damien RAMEZ a été nommé pour remplir
 les fonctions de secrétaire.

Le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de proposer à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion la nomination après réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique 1ère classe d'un agent et l'avancement de grade d'un agent au titre du tableau annuel d'avancement de grade 2017 pour le même grade.

Par ailleurs, il convient d'apporter les modifications en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.) à compter du 01/01/2017.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs permanents de la commune approuvé par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2016.

PERSONNEL A TEMPS COMPLET

Anciens grades	Nouveaux grades au 01/01/2017
- 1 directeur général des services (emploi fonctionnel)	- 1 directeur général des services (emploi fonctionnel)
- 1 attaché principal	- 1 attaché principal
- 2 rédacteurs principaux de 1ère classe	- 2 rédacteurs principaux de 1ère classe
- 2 rédacteurs	- 2 rédacteurs
- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe	- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 adjoint administratif de 1ère classe	- 2 adjoints administratifs principaux de 2ème classe
- 3 adjoints administratifs de 2ème classe	- 3 adjoints administratifs
- 1 brigadier chef de police	-1 brigadier chef de police

- 1 technicien principal de 1ère classe	- 1 technicien principal de 1ère classe
- 2 techniciens principaux de 2ème classe	- 2 techniciens principaux de 2ème classe
- 1 technicien	- 1 technicien
- 1 agent de maîtrise principal	- 1 agent de maîtrise principal
- 1 agent de maîtrise	- 1 agent de maîtrise
- 1 adjoint technique principal de 2ème classe	- 5 adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 2 adjoints techniques de 1ère classe	
- 6 adjoints techniques de 2ème classe	- 6 adjoints techniques
- 1 animateur territorial	- 1 animateur territorial
- 1 adjoint d'animation de 2ème classe	- 1 adjoint d'animation

PERSONNEL A TEMPS INCOMPLET

* 16 H 00 HEBDOMADAIRES :

- 1 adjoint technique

* 17 H 30 HEBDOMADAIRES :

- 1 adjoint administratif

* 21 H 00 HEBDOMADAIRES :

- 1 opérateur des A.P.S. principal

* 22 H 30 HEBDOMADAIRES :

- 1 adjoint technique

* 27 h 30 HEBDOMADAIRES :

- 2 adjoints techniques

* 28 h 16 HEBDOMADAIRES :

- 2 A.T.S.E.M. principaux de 2ème classe (nouveau grade qui remplace les 2 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles de 1ère classe)

- 7 adjoints techniques

Vote : à l'unanimité

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Maing, le 16 février 2017

La DGS

I. SERAFINI

